

L'hon. M. BENNETT: Je ne veux pas être factieux ou difficultueux, mais je crois que lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord a demandé qui était ce M. Brown, étant donné la correspondance et ce qu'elle indique, il était dans son droit. Il me semble que lorsqu'un député trouve de la correspondance en rapport avec une législation de ce genre indiquant qu'un individu portant un certain nom a entrepris de jouer un rôle très considérable au sujet de certaines transactions financières, le ministre promoteur du bill devrait être en mesure de dire qui est cet homme et quel rapport il a avec l'affaire. Le département a certainement dû savoir qui était ce M. Brown, autrement ce dernier n'aurait pas laissé de code secret. Si un député pose une question juste et relevant du sujet afin de se renseigner, il a le droit de s'attendre à ce que le ministre promoteur du projet puisse lui dire qui est ce M. Brown.

L'hon. M. LAPOINTE: Il a obtenu une réponse, à moins que nous ne produisions M. Brown comme annexe "C".

L'hon. M. BENNETT: Ce n'est pas tout à fait assez bien.

M. NEILL: Le terminus canadien du câble du Pacifique est situé dans le comté que je représente, à un endroit appelé Bamfield. Je veux savoir si les employés de la commission qui sont entrés en fonction un peu comme s'ils étaient des employés du Gouvernement avec la perspective de conserver leur position, leur pension, et le reste, vont conserver après le transfert leurs droits concernant leur emploi, leurs appointements et leur pension.

L'hon. M. VENIOT: On trouvera cela dans la convention qui sera signée par les parties contractantes. J'ai un brouillon de cette convention sous la main.

M. NEILL: Cette convention ou entente fera-t-elle partie du bill comme appendice?

L'hon. M. LAPOINTE: Non.

M. NEILL: Comment vais-je savoir si les intérêts de ces employés sont sauvegardés?

L'hon. M. VENIOT: Bien que je n'aie pas ces détails sous la main dans le moment, je pourrai les donner à mon honorable ami.

M. NEILL: Le ministre des Postes peut-il dire si on a fait des démarches pour protéger ces droits?

L'hon. M. VENIOT: Oui.

M. GARDINER: Comment sont-ils protégés? Donnez-nous les détails.

L'hon. M. VENIOT: L'entente stipule que la compagnie devra employer le personnel de [L'hon. M. Lapointe.]

la commission conformément aux dispositions de la deuxième annexe.

M. NEILL: Ne pourrait-on déposer l'entente sur le bureau?

M. HEAPS: Pourquoi ne pas déposer l'autre correspondance?

L'hon. M. LAPOINTE: L'entente n'est pas encore publiée.

L'hon. M. VENIOT: Elle ne devrait pas être déposée avant que toutes les parties aient signé.

M. GEARY: Qui sont ces parties à l'entente et quelle est cette entente?

L'hon. M. STEVENS: Le président était sur le point de déclarer que le 1er article était adopté, mais si ces annexes doivent y être ajoutées, on devra amender l'article 1er en ajoutant après les mots "chapitre 7" les mots "comme il est exposé dans l'annexe "A" ci-jointe", et en ajoutant après le mot "rapport" les mots "annexe B". Je crois qu'il faudra qu'un ministre de la couronne propose cet amendement.

M. HEAPS: Je suggère que le ministre fasse rapport sur l'état du bill afin que les renseignements demandés par le comité soient disponibles lorsque nous reprendrons la discussion du bill. En attendant, il pourra peut-être apprendre qui est ce M. Brown.

L'hon. M. VENIOT: J'ai déjà donné le renseignement concernant M. Brown.

M. HEAPS: Non.

L'hon. M. VENIOT: Je ne vois pas quel autre renseignement je pourrais donner. J'ai déjà dit que M. Brown était attaché à la commission du câble du Pacifique, qu'il était un haut fonctionnaire de cette commission. Je dois ajouter que, lors de son voyage au Canada, il accompagnait sir Campbell Stuart et, pendant leur séjour ici, ils firent l'inspection du câble des Antilles.

M. HEAPS: Quand cela s'est-il passé?

L'hon. M. VENIOT: Longtemps avant qu'on eût songé au fusionnement.

M. HEAPS: Au début de 1927, je suppose.

L'hon. M. VENIOT: Oui. On n'avait pas encore songé à un fusionnement à ce moment-là.

M. HEAPS: Je ne sais pas si le ministre a l'intention de presser l'adoption de ce bill. Quand M. Brown vint au pays avec sir Campbell Stuart, au printemps ou pendant l'été de 1927, j'aimerais à savoir qui il représentait. Ce fut l'un des personnages dont on a très peu entendu parler dans la suite. Quand il